



Séjour 2024 – 2 Alpes

Ce document est établi entre l'association MSD29 – Le Hellin – 29410 ST-THEGONNEC LOC-EGUINER et l'adhérent ou les adhérents d'une même famille. Il a pour objet de définir la nature et le contenu du séjour proposé.

Ce document vaut engagement. L'intéressé(e) est donc invité(e) à en prendre connaissance avec attention.

1- Présentation du séjour

Le séjour aux 2 Alpes aura lieu avec un départ le vendredi 1 Mars 2024 à 22h et un retour samedi 9 Mars 2024 vers 13h. Le départ a lieu sur le parking de Park An Iliz sur la commune de Saint-Thégonnec.

Nous prévoyons une arrivée vers 17h00 en station. Le trajet s'effectue en autocar grand tourisme siège inclinable. Le chalet Armaillis est situé dans la station des 2 Alpes à 1655m d'altitude (<http://chaletlesarmaillis.com>).



L'attribution des chambres sera réalisée par le bureau de l'association et présentée lors de la réunion préparatoire (en janvier) aux adhérents pour validation.

Couette, drap housse et taie d'oreiller seront à disposition, lit à faire par chacun.

Nous serons en gestion libre : il sera demandé aux adhérents de participer aux différentes tâches (ménage, mise du couvert, vaisselle et éventuellement aide à la cuisine).

Plan de la station : <https://www.les2alpes.com/hiver/>

2- Les tarifs

Un acompte de 150 euros par participant est demandé à l'inscription. Il sera encaissé au mois de novembre ou décembre. La restitution de cette somme, s'il y a lieu, interviendra sous réserve que l'annulation du séjour est justifiée, et non pour convenance personnelle.

Séjour	Tarif par personne	Domaine skiable	Tarif indicatif 2022
adulte	590 €	Massif 2 Alpes forfait 6 jours	250 €
13 à 17 ans	530 €	Tarif enfant moins de 15 ans Forfait 6 jours	200 €
Moins de 12 ans	430 €	Tarifs forfait pour 2024 ne seront pas connus avant décembre.	
Adhésion	15€ par personne ou 25€ par famille (à partir de 2)		
Option <i>Matériel</i>	25 €		

3- Les prestations comprises

- Le transport en car
- Le petit déjeuner du samedi 2 Mars
- L'hébergement
- Les repas au chalet

4- Les prestations non comprises

- Le repas du samedi midi lors du trajet en car à l'aller
- Le matériel : ski, chaussures, bâtons, snowboard.
- Les forfaits et les assurances des remontées mécaniques
- Les cours de ski
- La location de raquette
- Les boissons alcoolisées, les sodas
- Le lavage des vêtements
- Les déplacements en navette (en général gratuite sur les stations)
- Les sorties avec un guide
- Les activités de loisirs payantes...

5- Le règlement intérieur

- **Activité sportive**

La formule du séjour vous permet la pratique du ski alpin ou du snowboard.

Si vous souhaitez pratiquer plusieurs activités, des magasins spécialisés louent du matériel sur place (raquettes, snowboard, luge...). Nous vous invitons à prendre contact avec eux avant le départ.

- **Matériel**

L'association vous propose un équipement pour la pratique du ski alpin ou du snowboard. L'association dispose de quelques casques « enfant ». Ce matériel est mis à la disposition des adhérents durant le séjour pour une valeur de 25 euros par paire de ski, chaussures, bâtons, snowboard.

Une attribution et un essayage du matériel sont réalisés avant le départ. Vous serez contacté par mail ou par téléphone pour fixer un rendez-vous selon les disponibilités des deux parties.

Il est demandé de respecter le matériel. Pour limiter les risques de casse, il est conseillé que toute interrogation particulière fasse l'objet d'un échange entre l'adhérent et un membre du bureau.

- **Transport**

Il est demandé de rendre l'autocar dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé.

La soute de l'autocar est prévue pour le matériel de ski, les boissons et vos bagages. Aussi, il vous est demandé de limiter le volume de ces derniers.

Un contact téléphonique, en cas d'urgence, sera demandé à l'inscription et transmis à l'agence autocariste.

- **Responsabilité**

L'association n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration du matériel de ski mis à disposition.

L'association n'est pas responsable en cas de vol des affaires personnelles, de cambriolage, ou de tout acte délictueux ou trouble de fait au sein de l'hébergement.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou accompagnant.

L'association n'est pas responsable en cas d'accident sur le domaine skiable. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre assureur ou de prendre l'assurance proposée avec le forfait.

6- Informations diverses

Chalet en haute altitude, les températures peuvent être très basses, prévoir des tenues adaptées.

7- Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent dès réception de cette offre. Vous trouverez à la fin de ce document le formulaire d'inscription à nous retourner.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à prendre contact par téléphone auprès de:

Patrick Clément : 06 16 76 34 46.

En l'absence de Patrick : Alain au 06.19.78.06.48 ou Stéphane au 06 70 98 69 62

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Du 1 au 9 mars 2024 – Chalet Armaillis aux 2 Alpes

Nom – Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :/...../...../...../...../ Mobile :/...../...../...../...../..... Courriel :

Nom et n° de téléphone du contact **en cas d'urgence** d'une personne ne faisant pas partie du voyage :

.....

CHOIX DE L'ACTIVITE (un seul choix par personne)

Nom - prénom	Date de naissance	Activité				Taille	Poids	Pointure
		Ski	Snow	Raquettes	Aucune			

Les inscriptions ne pourront être prises en compte qu'après réception de ce formulaire et de l'acompte de 150 € par inscrit. Les chèques sont à libeller à l'ordre de «Association MSD 29».

Les règlements en espèces et/ou en chèques vacances se feront directement à la réunion de préparation.

Merci d'adresser votre inscription au Président :

Patrick CLEMENT - Le Hellin - 29410 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

REGLEMENT

FORMULE	QUANTITE	SOMME	TOTAL	ACOMPTE VERSE
adulte	590 € X			150 € X =
de 13 à 17 ans	530 € X			<input type="checkbox"/> Chèque
Jusqu'à 12 ans	430 € X			<input type="checkbox"/> Espèces
Adhésion individuelle	15€			(Case à cocher)
Adhésion famille(mini 2)	25 €			
Paire de ski, snow	25 € X			

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Date et signature :